



AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par la greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le mercredi 1er octobre 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté : « **Règlement n° 227-1025 intitulé : « Règlement relatif à la circulation des véhicules hors route (VHR) sur certaines routes municipales** » qui abroge le règlement no 67-0299 ainsi que le règlement no 84-0502.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 10^e jour d'octobre 2025.

Julie Roberge
Greffière-trésorière